Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le
ID : 001-210100780-20260630-DE_051_2026-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHALLEX

Délibération n° 51-2026

Nombres de conseillers :	**19**	L'an deux mille vingt-six,
En exercice :	**19**	Le 30 juin,
Présents :	**16**	Le Conseil Municipal de la commune de Challex, dûment convoqué, es
Votants :	**19**	réuni en séance sous la présidence d'Aline HOFER FAVRE, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 juin 2026

Présents : Aline HOFER FAVRE – Michel PETER – Brigitte FLEURY - Jean-Pierre SZWED – Patricia ALTHERR – Fabien BELOTTI – Françoise SUDAN – Yoann FURNON - Raquel CAJARAVILLE ORTIGUEIRA – Francesca DONELLI Martial MEDA – Emmanuelle BELOTTI - Corentin RINALDI – Rosalie ALTHERR – Christian JOLIE – Damien LAURENCOT

Absents ayant donné procuration : Anthony SERRA ayant donné procuration à Aline HOFER FAVRE - Clément DOGLIANI ayant donné procuration à Raquel CAJARAVILLE ORTIGUEIRA - Sandrine BAERISWYL ayant donné procuration à Damien LAURENCOT

Secrétaire de séance : Michel PETER

Objet : Régularisation accord pour acquisition des parcelles cadastrées B 1568 – B 1582

Vu la délibération en date 019-2006 du 9 mai 2006 acceptant la cession gratuite des parcelles cadastrées B1568 et B1582,
Vu l'acte signé en date du 30 mars 2007 relatif à cette cession,
Considérant la nécessité de régulariser et sécuriser la situation juridique et foncière desdites parcelles, notamment au regard des formalités de publicité foncière,

Considérant que l'acte n'avait pas été signé à l'époque et qu'il convient de régulariser la situation,

Après en avoir délibéré, le **Conseil municipal**, à **l'unanimité ou à la majorité** de ses membres présents et représentés, décide :

- **De confirmer** l'accord de la commune pour l'acquisition des parcelles cadastrées B1568 et B1582,
- **De constater** l'existence de l'acte signé le 30 mars 2007 relatif à ces parcelles,
- **De régulariser** la situation juridique et foncière desdites parcelles,
- **D'autoriser** Mme le Maire à signer tout acte rectificatif, confirmatif ou tout document nécessaire à la publication et à la sécurisation de la mutation auprès du service de publicité foncière
- **De préciser** que la présente délibération a pour objet la sécurisation juridique du transfert de propriété déjà engagé.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Fait à Challex, le 30 juin 2026

Le Maire,
Aline HOFER FAVRE

MAIRIE DE CHALLEX
DEPARTEMENT DE L'AIN

VOTE	
Nombre de Suffrages exprimés	**19**
Vote « Pour »	18
Votre « contre »	0
« Abstention »	1 (Sandrine BAERYSWYL)

Le Maire certifie exécutoire la présente délibération compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture et affichée le :